

Avertissement

Les opinions, raisonnements et concepts mobilisés dans ce mémoire soutenu en juin 2010 ne reflètent plus aujourd'hui la pensée de leur auteur qui, prenant connaissance d'autres travaux en sciences sociales et du savoir transmis par les personnes concernées, a évolué sur un certain nombre de points. Parmi ces évolutions figurent notamment :

- L'abandon de la terminologie *intersexuel*, au profit de celle de *personne intersexuée* (ou *personne en situation d'intersexuation*) ; en effet le suffixe *-uel* est source d'ambiguïté, renvoyant à une idée de sexualité alors qu'il est question uniquement de caractéristiques sexuées ;
- L'abandon du concept de *sexe*, au profit de celui tantôt d'*identité et d'expression de genre*, tantôt de *caractéristiques sexuées* ;
- L'abandon de l'opinion selon laquelle il ne serait pas possible ou souhaitable d'inscrire un sexe neutre ; l'opinion contraire défendue une première fois dans un article du *Point* paru en 2014¹, a été développée lors d'une conférence en 2016², puis précisée dans différents articles parus en 2017³ ;
- L'abandon de l'opinion selon laquelle la qualification de violences volontaires ne pourrait pas être retenue, faute d'élément intentionnel ; en effet cette opinion, appuyée sur un arrêt isolé rendu dans le contexte spécifique de l'affaire du sang contaminé, méconnaît le principe d'indifférence au motif du droit pénal⁴.

Paris, le 7 décembre 2020

¹ Avec L. Neuer, « Vers la suppression du sexe à l'état civil ? », 24 févr. 2014, *Le Point*, https://www.lepoint.fr/editos-du-point/laurence-neuer/vers-la-suppression-du-sexe-a-l-etat-civil-23-02-2014-1795013_56.php

² « La mention du sexe sur les documents d'identité. Par-delà une binarité obligatoire », Journées d'études *Dimension sexuée de la vie sociale : État civil, genre et identité*, EHESS, Marseille, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01374403v2>.

³ « Le rejet du sexe neutre : une "mutilation juridique" ? », *Rec. Dalloz*, p.1404-1408, https://sexandlaw.hypotheses.org/files/2017/10/RECUEIL24-07_NOTES-MORON-PUECH.pdf et « Le droit des personnes intersexuées. Chantiers à venir. 1^{re} partie », *Socio*, vol. 9, *Le troisième sexe social*, p. 215-237, <https://journals.openedition.org/socio/2983>.

⁴ Rappr. J. Lagoutte, « La protection des personnes intersexuées : étude de droit privé », *RRJ*, 2019-4, 2020.